



mon oncle peut il me d heserité?

Par **gribouilleobiwan**, le **24/10/2012 à 15:39**

bonjour,

ma mere etant décédée en 1994.ma grand mere en 2006.mon grand pere il y a quelques jours.mon oncle et moi sommes donc héritié a parts égale?

li n y a pas de testament.pas de biens immobilier . au decedé de ma grand mere il y avait des comptes bancaires.mon grand pere voulait me donner ainsi qu a son fils procuration;mon oncle a fait cette proccuration moi non jugeant a cette epoque que mon grand pere pouvait gerer seul ses comptes.ces dernieres années mon grand pere est devenu aveugle et est aller habiter pres de chez mon oncle afin que celui ci soccupe de lui ; mon oncle a donc gerer seul les comptes de mon grand pere. actuellement je suis pas certaine que mon oncle n ai pas tout utiliser. je voudrai savoir si je dois me faire connaitre aupres des banques ? d un notaire? et si il n y a plus d argent ais je un recours? est ce que mon oncle a pu utiliser l argent de mon grand pere comme il a voulu et ainsi dilapider l heritage?

merci par avance pour vos reponses

Par **youris**, le **24/10/2012 à 18:40**

bjr,

vous devez vous faire connaître auprès du notaire en charge de la succession si l'actif de la succession nécessite le recours à un notaire pour faire la déclaration de succession.

le plus gros problème sera de prouver vos affirmations.

de son vivant une personne peut faire ce qu'elle veut de son argent.

si votre oncle avait les procurations de son père (si j'ai bien compris)il sera difficile de prouver qu'il a dépensé l'argent de son père sans son consentement.

cdt

Par **gribouilleobiwan**, le **24/10/2012 à 19:37**

Bonsoir ,

merci de votre reponse

mais comment puis je savoir a quel notaire je dois m adresser

surtout que mon grand pere n a fait aucun testament ni autre acte notarié . on avait ordre que lorsqu il decéde de retirer tout l argent des comptes et qu on se partage l argent.l

enterrement etant passer mon oncle ne m ayant rien dit je suppose qu il ne fera pas ce que mon grand pere voulait .c pour cela que je voulais savoir si il peut garder l argent pour lui ou

si c etait a moi de faire des demarches pour reclamer ce qui doit normalement me revenir.
cordialement